

Municipalité régionale de comté de La Matanie 158, rue Soucy, 2^e étage Matane (Québec) G4W 2E3

Courriel: mrcdelamatanie@lamatanie.ca





PROGRAMME RÉNORÉGION (PRR) Édition 2019-2020

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

PROPRIÉTAIRE(S)-OCCUPANT(S)								
Propriétaire 1								
N° t	éléphone résidence	N° téléphone bureau	N° téléphone cellulaire	Courriel				
Pro	Propriétaire 2							
N° t	éléphone résidence	N° téléphone bureau	N° téléphone cellulaire	Courriel				
		LOG	PEMENT					
Adı	Adresse LOGEMENT Adresse Municipalité Code postal							
Type de bâtiment : Individuel/jumelé Duplex Maison en rangée Copropriété (maximum de 2 logements)								
☐ Maison mobile ☐ Autre (préciser) : Propriétaire du terrain ☐ Oui ☐ Non								
Le bâtiment comprend-il d'autres espaces que le logement admissible (ex. : local commercial, logement locatif, etc.)? : Oui Non								
S'il s'agit d'une résidence d'accueil ou d'une maison de chambres, veuillez préciser le nombre de places disponibles ou de chambres offertes en location : Résidence d'accueil : places (maximum 9) Maison de chambres : chambres (maximum 3)								
Valeur uniformisée du bâtiment* (excluant la valeur du terrain) :\$ * Inscrire la valeur uniformisée de 2018 (valeur du bâtiment selon l'avis d'évaluation x facteur comparatif = valeur uniformisée) Depuis combien de temps habitez-vous ce logement à titre de résidence principale : Année de construction :								
COMPOSITION DU MÉNAGE								
Pro	priétaire(s)							
	Nom		Prénom	Date de naissance (AAAA/MM/JJ)				
1				1 1				
2				/ /				
Col	Conjoint(e) Nom Prénom Date de naissance (AAAA/MM/JJ)							
1	Nom		Prénom	/ /				
Autres								
2 10.1	Nom		Prénom	Date de naissance (AAAA/MM/JJ)				
1				/ /				
2				/ /				
3				/ /				
Nombre total de personnes dans le ménage :								
Êtes-vous d'ascendance autochtone ?								
REVENU DU MÉNAGE								
Revenu annuel brut total de tous les occupants du ménage :								

AIDE FINANCIÈRE DÉJÀ REÇUE D'UN AUTRE PROGRAMME DE LA SHQ				
Avez-vous déjà reçu une aide financière du programme RénoVillage (RVI) au cours des 10 dernières années?				
Avez-vous déjà reçu une aide financière du programme Réparations d'urgence (PRU) au cours des 5 dernières années?				
Avez-vous déjà reçu une aide financière du programme Logement abordable Québec — volet Nord-du-Québec (LAQ-N) au cours des 10 dernières années?				
Avez-vous déjà reçu une aide financière du programme RénoRégion (PRR) au cours des 10 dernières années?				
Avez-vous déjà reçu une aide financière du programme Rénovation Québec (PRQ) au cours des 10 dernières années ?				
TRAVAUX				
Indiquez la ou les défectuosités majeures touchant votre bâtiment				
Défectuosités majeures	Cochez :			
1) les murs extérieurs (revêtement extérieur, revêtement intermédiaire, pare-vapeur, solin); 2) les ouvertures (portes, fenêtres); 3) les saillies (éléments structuraux des galeries, balcons, escaliers extérieurs); 4) la toiture (revêtement de toiture, pontage); 5) la structure (fondation et ossature du bâtiment); 6) l'électricité (câblage, panneau de dérivation, entrée électrique); 7) la plomberie (tuyauterie, puits, installation septique); 8) le chauffage (appareil et système de chauffage); 9) l'isolation thermique (isolation mur, plafond, fondation).	1)			
Autres défectuosités majeures admissibles : Surpeuplement; Bâtiment inachevé – Date de début des travaux / / .	9) 📙			
Décrivez brièvement la ou les défectuosités majeures que vous avez identifiées (ajoutez des partires de la company	ages au besoin)			

SIGNATURE DU OU DES PROPRIÉTAIRES			BESOIN D'AIDE ?			
J'atteste que les informations ci-dessus sont vér je reconnais que toute information erronée pour	Pour toute autre information : Téléphone : 418-562-6734					
ma demande.		(À l'usage de la MRC)			u à la MRC le ée / Mois / Jour	
Signature	Année / Mois / Jour	Pointage :				
Signature	Année / Mois / Jour					

ENVOI DE LA DEMANDE

IMPORTANT: Le formulaire complété et les documents à joindre doivent être retournés à votre municipalité ou à la MRC de La Matanie d'ici le <u>30 septembre 2019</u>. L'étampe de réception de la municipalité ou de la MRC fera foi de la date de réception officielle. Une demande incomplète sera <u>irrecevable</u>.

DOCUMENTS À JOINDRE AVEC LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION

- Avis d'évaluation municipale 2018 ;
- Une copie signée de la déclaration fédérale des revenus et des prestations pour l'année d'imposition 2018 ;
- Avis de cotisation complet fédéral et provincial pour l'année d'imposition 2018 ;
- État des dépenses et des revenus, s'il y a lieu.

Les preuves de revenus doivent être fournies pour chaque membre du ménage âgé de 18 ans et plus. Pour les nouveaux résidents permanents, les preuves de revenus peuvent être celles d'un autre pays.

D'autres renseignements pourront être demandés lors de la visite du bâtiment par l'inspecteur accrédité de la MRC de La Matanie.

La MRC communiquera uniquement avec les propriétaires dont le dossier aura été sélectionné afin de planifier une visite de la propriété.

IMPORTANT: Une demande incomplète sera irrecevable.

INFORMATIONS UTILES

- Le territoire d'application du programme comprend toutes les municipalités de la MRC de La Matanie.
- Pour être admissible, la valeur uniformisée de l'habitation ne doit pas dépasser 115 000 \$.
- L'aide financière accordée peut atteindre un maximum de 12 000 \$.
- Le montant de l'aide financière est établi en multipliant le coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles par le taux d'aide. Ce taux peut atteindre 95 % et varie en fonction du revenu du ménage.
- Le coût reconnu tient compte du plus bas montant entre la soumission d'un entrepreneur et l'évaluation du coût des travaux établis par la MRC de La Matanie à partir d'une liste de prix déterminée par la SHQ.
- Un propriétaire <u>n'est pas admissible</u> au programme s'il a reçu dans le passé une aide financière du programme RénoVillage (RVI) ou du programme RénoRégion (PRR) ou du programme Rénovation Québec (PRQ) ou du programme Logement abordable Québec volet Nord-du-Québec (LAQ-N) au cours des dix dernières années ou du programme Réparations d'urgence (PRU) au cours des cinq dernières années.
- Les travaux ne doivent pas débuter avant que la MRC délivre un certificat d'admissibilité confirmant l'aide financière.
- Les travaux doivent être effectués par un entrepreneur détenant une licence de la RBQ et des numéros de TPS et de TVQ.
- Les matériaux et la main-d'œuvre doivent être fournis par l'entrepreneur. Les matériaux doivent être neufs et de qualité standard.

- Les travaux doivent être complétés à la satisfaction de la SHQ dans les six mois suivant la délivrance du certificat d'admissibilité par la MRC de La Matanie.
- L'aide financière est versée par la MRC de La Matanie à la fin des travaux.
- Le propriétaire doit s'engager à faire exécuter tous les travaux jugés nécessaires pour corriger les défectuosités majeures urgentes.
- Le logement doit nécessiter des travaux admissibles d'au moins 2 000 \$ qui visent à corriger une ou plusieurs défectuosités majeures.
- La sélection des demandes d'inscription sera effectuée en fonction des fonds disponibles et des revenus des ménages.

TAUX D'AIDE SELON LES REVENUS DU MÉNAGE Revenu du ménage = 100 % propriétaire + 100 % conjoint(e) + 25% des autres membres du ménage								
Composition du ménage / taux	Couple ou personne seule	2 à 3 personnes, sauf couple	4 et 5 personnes	6 personnes et plus				
Min. 20 % (revenus maximaux admissibles)	égal ou moins de 34 000 \$	égal ou moins de 40 000 \$	égal ou moins de 43 000 \$	égal ou moins de 48 500 \$				
Max. 95 %	égal ou moins de 24 000 \$	égal ou moins de 30 000 \$	égal ou moins de 33 000 \$	égal ou moins de 38 500 \$				

Cette aide financière est versée par l'entremise du programme RénoRégion financé par la Société d'habitation du Québec et, dans certains cas, par la Société canadienne d'hypothèques et de logement.